

**PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
Du 7 octobre 2015**

Nombre de conseillers élus : 11
Conseillers en fonction : 11
Conseillers présents : 08

Date de convocation : 2 octobre 2015
Séance débutée à : 19h00

Sous la présidence de Patrice BOURCET, Maire de Mey

Présents : François LEROY, Dominique VOLLES, Josyane RODRIGUES, Rose MILO, Sylvain TARILLON, Sylvie ROUX, François HARMAND

Absents avec excuse : Sandrine HUMBERT, Luigi AUCELLO représenté par Sylvie ROUX, Coralie HUGUET

Absents sans excuse :

Secrétaire de séance : François HARMAND

POINT N° 1 : Approbation du procès-verbal de la séance du 9 septembre 2015

Adopté à l'unanimité

Publié le 9 octobre 2015

**Transmis en Préfecture le 9 octobre 2015
Pour extrait certifié conforme le 9 octobre 2015
Fait à Mey, le 9 octobre 2015**

Le Maire, Patrice BOURCET

**PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
Du 7 octobre 2015**

Nombre de conseillers élus : 11
Conseillers en fonction : 11
Conseillers présents : 09

Date de convocation : 2 octobre 2015
Séance débutée à : 19h00

Sous la présidence de Patrice BOURCET, Maire de Mey

Présents : François LEROY, Dominique VOLLES, Josyane RODRIGUES, Rose MILO, Sylvain TARILLON, Sylvie ROUX, François HARMAND, Coralie HUGUET

Absents avec excuse : Sandrine HUMBERT, Luigi AUCELLO représenté par Sylvie ROUX,
Absents sans excuse :

Secrétaire de séance : François HARMAND

POINT N° 2 : Budget primitif décision modificative 2/2015

Considérant la nécessité de régulariser dans l'inventaire les études non suivies de réalisation,

Considérant que les études concernant le projet centre du village, place des multiservices, n'ont pas été suivies de réalisation,

Il est proposé au conseil municipal les opérations d'ordres suivantes :

Au chapitre 041 « opérations patrimoniales » :

Étude de faisabilité place des multiservices :

En recettes d'investissement: 35 880 € au c/231 opération 041
En dépenses d'investissement: 35 880 € au c/203 opération 041

Études d'avant projet place des multiservices :

En recettes d'investissement: 5658.28 € au c/231 opération 041
En dépenses d'investissement: 5658.28 € au c/203 opération 041

En recettes d'investissement: 3684.33 € au c/231 opération 041
En dépenses d'investissement: 3684.33 € au c/203 opération 041

En recettes d'investissement: 8044.30 € au c/231 opération 041
En dépenses d'investissement: 8044.30 € au c/203 opération 041

En recettes d'investissement: 1704.30 € au c/231 opération 041
En dépenses d'investissement: 1704.30 € au c/203 opération 041

En recettes d'investissement: 5237.97 € au c/231 opération 041
En dépenses d'investissement: 5237.97 € au c/203 opération 041

Adopté à l'unanimité

Publié le 9 octobre 2015

Transmis en Préfecture le 9 octobre 2015

Pour extrait certifié conforme le 9 octobre 2015

Fait à Mey, le 9 octobre 2015

Le Maire, Patrice BOURCET

**PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
Du 7 octobre 2015**

Nombre de conseillers élus : 11

Conseillers en fonction : 11

Conseillers présents : 09

Date de convocation : 2 octobre 2015

Séance débutée à : 19h00

Sous la présidence de Patrice BOURCET, Maire de Mey

Présents : François LEROY, Dominique VOLLES, Josyane RODRIGUES, Rose MILO, Sylvain TARILLON, Sylvie ROUX, François HARMAND, Coralie HUGUET

Absents avec excuse : Sandrine HUMBERT, Luigi AUCELLO représenté par Sylvie ROUX,

Absents sans excuse :

Secrétaire de séance : François HARMAND

POINT N°3 : Régie de recettes salle communale de Mey

Vu la délibération en date du 3 mai 2005 instituant une régie de recettes pour encaisser les produits de la gestion de la salle communale,

Considérant la nécessité de mettre à jour cet acte de création et faire référence aux textes en vigueur,

Il est proposé au Conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer le nouvel acte comportant les indications suivantes :

La régie encaisse les produits de la gestion de la salle communale, compte d'imputation 752, Les recettes sont encaissées selon le mode de recouvrement suivant : chèque bancaire ou postal, ou par virement

Le montant maximum de l'encaisse que le régisseur est autorisé à conserver est fixé à 500 €,

Le régisseur est tenu de verser au comptable public assignataire le montant de l'encaisse dès que celui-ci atteint le maximum fixé ci-dessus et au minimum une fois par trimestre,

Le régisseur donne à l'ordonnateur la totalité des justificatifs des opérations de recettes au minimum une fois par trimestre,

Le régisseur n'est pas assujetti à un cautionnement.

Le régisseur et le mandataire suppléant ne percevront pas d'indemnité de responsabilité.

Adopté à l'unanimité

Publié le 9 octobre 2015

Transmis en Préfecture le 9 octobre 2015

Pour extrait certifié conforme le 9 octobre 2015

Fait à Mey, le 9 octobre 2015

Le Maire, Patrice BOURCET

**PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
Du 7 octobre 2015**

Nombre de conseillers élus : 11
Conseillers en fonction : 11
Conseillers présents : 09

Date de convocation : 2 octobre 2015
Séance débutée à : 19h00

Sous la présidence de Patrice BOURCET, Maire de Mey

Présents : François LEROY, Dominique VOLLES, Josyane RODRIGUES, Rose MILO, Sylvain TARILLON, Sylvie ROUX, François HARMAND, Coralie HUGUET

Absents avec excuse : Sandrine HUMBERT, Luigi AUCELLO représenté par Sylvie ROUX,
Absents sans excuse :

Secrétaire de séance : François HARMAND

POINT N°4 : Tarifs salle communale

Vu la délibération du 10 septembre 2008 fixant le tarif de location de la salle communale à 85 € du vendredi 18 heures au lundi matin 10 heures,

Il est proposé au conseil municipal de revoir ce tarif et de le fixer à **100€** le week end.

Il est également proposé au conseil municipal de revoir les tarifs de la vaisselle en cas détérioration ou de casse :

| | Anciens tarifs | Nouveaux tarifs |
|-------------------|----------------|-----------------|
| ASSIETTE | 3.81 Euros | 3.43 |
| SOUCOUBE OU TASSE | 4.57 Euros | 1.37 |
| COUTEAU | 2.29 Euros | 3.84 |
| FOURCHETTE | 1.83 Euros | 1.19 |
| CUILLERE | 1.83 Euros | 3.10 |
| CUILLERE A CAFE | 1.52 Euros | 0.58 |
| VERRE 16.5 cl | 2.74 Euros | 1.79 |
| VERRE 11 cl | 2.44 Euros | 1.88 |
| FLUTE | 3.05 Euros | 1.99 |
| PLAT | 6.10 Euros | 7.49 |

Adopté à l'unanimité

Publié le 9 octobre 2015

Transmis en Préfecture le 9 octobre 2015

Pour extrait certifié conforme le 9 octobre 2015

Fait à Mey, le 9 octobre 2015

Le Maire, Patrice BOURCET

**PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
Du 7 octobre 2015**

Nombre de conseillers élus : 11
Conseillers en fonction : 11
Conseillers présents : 09

Date de convocation : 2 octobre 2015
Séance débutée à : 19h00

Sous la présidence de Patrice BOURCET, Maire de Mey

Présents : François LEROY, Dominique VOLLES, Josyane RODRIGUES, Rose MILO, Sylvain TARILLON, Sylvie ROUX, François HARMAND, Coralie HUGUET

Absents avec excuse : Sandrine HUMBERT, Luigi AUCELLO représenté par Sylvie ROUX,
Absents sans excuse :

Secrétaire de séance : François HARMAND

POINT N°5: Convention entre la commune de Mey et Madame Sylvie ROUX

Vu la facture d'un montant de 205 €, du fournisseur « APF » pour réaliser la plaque installée au monument aux morts,

Considérant que Monsieur et Madame Sylvie Roux ont réglé en totalité cette facture,

Il est proposé au conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer une convention ayant pour objet le remboursement de la somme de 205 € à Madame Sylvie Roux.

Adopté à l'unanimité

Publié le 9 octobre 2015

**Transmis en Préfecture le 9 octobre 2015
Pour extrait certifié conforme le 9 octobre 2015
Fait à Mey, le 9 octobre 2015**

Le Maire, Patrice BOURCET